

Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 11 octobre 2006 de MM. Simon Brandt, Guy Dossan, Philippe Herminjard, René Winet, Pierre Maudet et M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, renvoyée en commission le 23 avril 2007, intitulée: «Drug testing»: la prévention en matière de drogue ne veut pas dire banalisation!»

Rapport de M. Grégoire Carasso.

La motion a été renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal lors de la séance du 23 avril 2007. La commission s'est réunie, pour traiter cet objet, les 21 juin 2007, 1^{er}, 8, 15 et 29 novembre 2007, 6 et 20 décembre 2007, et le 17 avril 2008, sous la présidence de M. Simon Brandt. Le rapporteur remercie M^{me} Jacqueline Meyer pour ses notes de séances.

Pour l'étude de cet objet, la commission a réalisé les auditions suivantes:

- M. Christophe Mani, directeur de Première Ligne, association active au sein de Nuit blanche?;
- M. Jean-Charles Rielle, médecin attaché au Service de santé de la jeunesse;
- MM. Frédéric Hohl et Ch. Kupferschmied, organisateurs de manifestations;
- M. Claudio Deuel, délégué à la jeunesse;
- M^{me} Laurence Fehlmann Rielle, présidente de Carrefour prévention ainsi que de la commission consultative en matière d'addictions;
- M. Olivier Cartier, chef de brigade à la police judiciaire et responsable de la Task Force Drogue;
- D^r Daniele Zullino, médecin chef du Service d'abus de substances du département de psychiatrie (HUG);
- M. Daniel Zappelli, procureur général.

Rappel de la motion

Considérant que:

- le concept de «drug testing» a failli être introduit lors de la dernière Lake Parade par certains services municipaux et institutions subventionnées et qu'il sera vraisemblablement proposé à nouveau lors de l'édition 2007;
- plus qu'une vision pragmatique, ce concept constitue une vision laxiste qui revient à banaliser la consommation de drogues dures, ce qui n'est pas acceptable;

- cette mesure s’adresse davantage à des consommateurs occasionnels ou débutants au contraire de la distribution de seringues qui vise des consommateurs réguliers, ce qui revient à faciliter l’accès à la drogue à un plus grand public;
- l’application d’un tel projet crée, *de facto*, une zone de non-droit en demandant à la police de fermer les yeux sur ce qui se passe aux stands de prévention;
- le passage de la drogue douce à la drogue dure s’en trouverait facilité par une baisse de la prise de risque de l’ingérence de drogue dure;
- la Ville de Genève mène une politique de prévention en matière de drogue qui pourrait être mise en danger par le concept de «drug testing»,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de ne pas financer le projet «Nuit blanche?» et son concept de «drug testing», que ce soit par l’octroi de subventions directes ou indirectes (via des institutions subventionnées).

Séances des 21 juin, 1^{er} et 8 novembre 2007

Audition des motionnaires, représenté-e-s par M. Simon Brandt, et décisions sur les auditions

Le président, qui est également motionnaire, souhaite présenter lui-même la motion par gain de temps, ce qu’acceptent les commissaires.

La motion a été déposée, explique-t-il, suite à un article paru dans la presse où une association évoquait la possibilité d’introduire, à l’occasion de la Lake Parade, un système de «drug testing», à savoir la possibilité d’analyser sur le lieu même de la manifestation certaines drogues amenées par des consommateurs. Au départ, le motionnaire explique qu’il était totalement contre une telle expérimentation; toutefois, après réflexion et échanges avec des professionnels, il souhaite mener en profondeur l’étude de ce texte en commission et, selon, il annonce qu’il envisage d’en modifier le contenu. A ses yeux, il convient de se prononcer sur l’utilité du «drug testing» sous l’angle de la santé publique et d’analyser si cet outil, en banalisant l’interdit, n’encouragerait pas à consommer de la drogue.

Des commissaires souhaitent d’emblée expliquer que Nuit blanche? existe et réunit neuf institutions reconnues dans le domaine de la prévention (Carrefour prévention/Cipret-Fegpa, Dialogai, Délégation à la jeunesse, Infor Jeunes (Hospice général), FASe, Service de santé de la jeunesse, Service d’abus de substances (HUG), Première Ligne, Groupe Sida Genève). La raison d’être et les activités de Nuit blanche? ne doivent pas être associées au «drug testing» qui n’est qu’un outil, jamais utilisé à Genève à ce jour, parmi une multitude d’autres avec, pour finalité, la réduction des risques.

Les auditions mentionnées plus haut sont toutes votées sans opposition.

Séance du 15 novembre 2007

Audition de MM. Christophe Mani, directeur de Première Ligne, association active au sein de Nuit blanche?, et de Jean-Charles Rielle, médecin attaché au Service de santé de la jeunesse

M. Mani commence par rappeler, en introduction, que l'association qu'il dirige, Première Ligne, est active au sein de Nuit blanche?; elle gère, par ailleurs, le Quai 9, le bus itinérant et le bus Boulevard (avec l'association Aspasie). D'emblée, il précise que, pour lui, prévention ne veut pas dire banalisation. M. Mani pose le contexte dans lequel s'insère le projet Nuit blanche?.

La situation épidémiologique et sociale a changé depuis quelques années. Il y a un constat de nouvelles formes de consommation avec, d'une part, toujours plus de drogues (drogues de synthèse, cocaïne, mélanges, polyconsommation avec alcool) et, d'autre part, une réalité qui dépasse largement la culture techno, puisqu'elle concerne des populations et des situations toujours plus variées, avec un clair phénomène de banalisation. Cette multiconsommation et cette démocratisation soulèvent un problème de santé publique important. Il se trouve que le milieu festif est un très bon endroit pour atteindre les personnes concernées.

Depuis 1991, la réduction des risques fait partie intégrante de la politique genevoise et de celle de la Confédération autour du concept des quatre piliers (prévention, thérapie, réduction des risques, répression). Cette approche part de l'idée que la consommation de drogues existe et qu'il est nécessaire de pouvoir en limiter les dommages. Les mesures prises doivent être adaptées à chaque situation. Aujourd'hui, un modèle tridimensionnel, psychoactiv.ch dit «du cube», est proposé par la commission fédérale pour les questions liées aux drogues: il s'agit (a) de distinguer la consommation peu problématique, problématique et dépendante, (b) d'abandonner la distinction entre drogues légales et illégales et (c) de poursuivre les quatre piliers.

Nuit blanche? est un programme de réduction des risques liés aux drogues légales et illégales consommées de manière récréative et en milieu festif. Il vise à faciliter l'accès des personnes concernées à l'information sur les conséquences des produits consommés, à soutenir les personnes qui font le choix de consommer dans la minimalisation des risques encourus, à favoriser l'accès aux structures de soutien pour les personnes souffrant de problèmes liés à leur consommation, et à accroître les connaissances de la population.

Depuis l'automne 2005, quelque 40 interventions ont été menées (Lake Parade, boîtes de nuit, etc.). Ce qui est offert se présente sous la forme d'un espace d'accueil, avec la distribution de matériel de réduction de risques (eau, alcotest, tampons auriculaires, préservatifs, etc.); l'alcool est ainsi pris en compte autant que les drogues illégales.

Deux évaluations externes, conduites par l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP, 2006-2007 et 2007-2008) sont arrivées aux conclusions suivantes: tous les publics sont touchés avec une moyenne d'âge de 24 ans. Le premier produit consommé est l'alcool, puis le cannabis; plus de 40% ont déjà consommé de la cocaïne. De plus, les gens ne consomment pas seulement un produit, mais plusieurs. Ainsi, ces évaluations externes considèrent que *Nuit blanche?* a trouvé sa place dans les soirées.

Au niveau du financement, les sources sont le Fonds drogue de l'Etat, la Confédération et la Ville de Genève. Cependant, à la fin de 2008, ces différents fonds s'arrêteront. La grande force de *Nuit blanche?* est la réunion d'une grande diversité de ressources et de compétences grâce aux neuf institutions genevoises qui y travaillent.

Cela étant, M. Mani fait part de sa surprise à la lecture de la motion. Pourquoi remettre en question *Nuit blanche?* à cause d'une proposition restée sans suite? En effet, M. Mani explique que *Nuit blanche?* n'a fait que poser la question de l'autorisation pour avoir un système de «drug testing». Le procureur général a fait savoir, oralement, en 2006, que ce n'était à ses yeux pas possible. Le Conseil d'Etat, de son côté, n'a toujours pas donné de réponse définitive. Du coup, aucun «drug testing» en milieu festif n'a été fait. La seule réalité aujourd'hui en la matière, c'est le «drug testing» «en différé» au Quai 9, avec l'accord des autorités; elles sont d'ailleurs aussi demandeurs, comme cela a par exemple été le cas en 2005 avec les problèmes de cocaïne-atropine.

Nuit blanche? n'a pas besoin du «drug testing» pour exister; mais il faut savoir qu'il s'agit d'un outil supplémentaire pour permettre aux consommateurs d'accéder rapidement aux informations en cas de présence de substances particulièrement dangereuses, pour pouvoir toucher des personnes inatteignables autrement et pour avoir une meilleure idée des produits qui circulent. Il n'est jamais question de dire qu'une substance est inoffensive puisqu'elles le sont toutes. La Confédération est d'ailleurs prête à mettre de l'argent pour des opérations de «drug testing». Enfin, il existe des avis de droit en Suisse (cf. avis de droit en annexe 1) qui confirment la légalité du «drug testing» qui est d'ailleurs pratiqué à Zurich et Berne (cf. informations en annexe 2) et ailleurs en Europe.

En conclusion, il répète que la réduction de risques n'est pas une banalisation de la consommation: elle vise à rendre conscients les jeunes et moins jeunes des risques qui sont pris. Le «drug testing» est un outil pour établir un contact, mais il n'est pas la raison d'être de *Nuit blanche?*

Une commissaire demande concrètement ce que l'on peut bien dire à un consommateur qui amène sa drogue pour qu'elle soit testée. M. Mani explique que le premier message est de rappeler qu'il n'y a aucune marchandise qui soit

bonne; toute substance pose des problèmes. Si la personne désire la consommer tout de même, il faut savoir ce qu'elle contient.

A la question de la valeur ajoutée du «drug testing», M. Mani répète que le «drug testing» permet de rencontrer toute une catégorie de personnes avec qui aucun échange ne pourrait s'établir autrement. L'autre valeur ajoutée, c'est de savoir quels types de produits tournent à Genève.

Plusieurs commissaires soulèvent la question de l'image que le «drug testing» est susceptible de donner à la jeunesse. M. Mani indique qu'il faut prendre des précautions afin que cela ne soit pas une simple démonstration de l'outil. Par ailleurs, la consommation de produits lourds est plus rare avant 18 ans qu'après. Enfin, M. Mani donne l'exemple d'une discussion récente qu'il a eue avec un adolescent qui a, pour la première fois, parlé de sa consommation de produits dans le cadre de Nuit blanche?, précisément parce qu'il ne redoutait pas qu'on lui fasse simplement la morale.

Un commissaire demande quelle est, du point de vue des opposants au «drug testing», la différence en termes de légalité étroite entre une activités de «drug testing» et celle, par exemple, du Quai 9. M. Mani explique qu'ils ont dû, dès le départ, gérer avec la police, qui exprimait des craintes, la préservation de l'espace du Quai 9 pour qu'il ne devienne pas une zone de non-droit. Au niveau du «drug testing» dans une soirée, ce serait aussi un problème de gestion pour la police de savoir comment s'y retrouver dans les débuts; le «drug testing» ne peut s'envisager sans que la police soit partie prenante.

Enfin, un commissaire demande comment il se fait que la Ville soit concernée par une question de santé relevant, par répartition, de la compétence plutôt du Canton que des communes. M. Mani avoue que, dans ces répartitions, il lui est difficile de se prononcer sur la pertinence Ville ou Canton. A ce stade, l'Etat a fait savoir qu'il ne peut pas financer Nuit blanche?, considérant que ce sont les clubs dans lesquels se déroulent les soirées qui devraient assumer la charge financière de cette prévention. Or bien des lieux ne sont pas à but lucratif, sans parler du fait qu'une partie des clubs ne veulent pas du tout la présence de Nuit blanche? dans leurs murs pour des questions d'image. M. Rielle ajoute, au sujet de la répartition Ville-Canton, qu'il a toujours défendu le fait que la Ville joue un rôle dans la prévention et il regrette qu'il y ait une séparation nette.

Audition de MM. Frédéric Hohl et Ch. Kupferschmied, organisateurs de manifestations

Une commissaire demande s'il a été question d'installer un concept de «drug testing» durant la Lake Parade. M. Kupferschmied répond que l'idée est bonne mais inapplicable dans une telle manifestation du fait qu'il y a aussi des adolescents à la

Lake Parade. En tant qu'organisateur, il se situe dans une phase de prévention plutôt que de donner trop de liberté. Des gens qui consomment doivent pouvoir être pris en charge et une grande place est accordée à cet effet, en liaison avec le 144. Il se demande d'ailleurs ce que penseraient les parents si un tel outil était présent.

Une commissaire souhaite en savoir un peu plus sur la pratique du «drug testing», d'une part, et sur la prévention pratiquée lors de la Lake Parade, d'autre part. M. Kupferschmied explique qu'il y a sept stands de prévention installés le jour de la manifestation; ces stands ont du personnel spécialisé et une infrastructure existe pour une prise en charge. Pour le «drug testing», il sait que le concept a été utilisé dans un milieu fermé, avec peu de monde, là où l'âge peut être contrôlé. Il n'a pas connaissance de ce qui se passe dans les grandes manifestations.

M. Hohl, après avoir rappelé sa bonne connaissance du terrain puisqu'il organise 60% des manifestations qui se déroulent dans le canton, souligne qu'il n'a jamais rencontré une organisation qui était pour un tel concept (à sa connaissance, seul Expo.02 a pratiqué le «drug testing», et tout le monde était contre). A Genève, il n'a, par exemple, jamais vu devant le Grand Théâtre le bus prévention! Aussi, il serait dommage de stigmatiser certaines manifestations. La prévention est très importante, mais il n'a pas envie de faire passer ce type de message avec le «drug testing». Car, pour que le «drug testing» soit efficace, le stand devrait être bien visible.

Un commissaire s'étonne d'une argumentation tournant essentiellement autour de la défense d'une activité commerciale, alors qu'il est question de santé publique. M. Hohl réplique que, s'il reçoit un ordre disant que toutes les manifestations ont l'obligation d'avoir un «drug testing», il s'y pliera; sinon, il ne le fera jamais. M. Kupferschmied ajoute, par ailleurs, que la technologie est un obstacle au «drug testing», car le temps pour réaliser un seul test est de vingt minutes, ce qui est bien trop long aujourd'hui.

Un commissaire demande alors ce qu'il en serait si la technologie s'améliorait. N'est-ce pas les questions d'image de la manifestation, et par là sa rentabilité, qui sont les éléments déterminants pour les organisateurs? M. Hohl considère que, en termes d'image, ça ne changera pas grand-chose, car il travaille de toute façon avec M. Mani, mais encore faudrait-il que le «drug testing» soit imposé à tout le monde (concerts, fêtes de quartier, fêtes des voisins, etc.). M. Kupferschmied ajoute que, même le jour où le système sera au point, le problème éthique de fond demeurera.

Séance du 29 novembre 2007

Audition de M. Claudio Deuel, délégué à la jeunesse

M. Deuel rappelle à son tour que la Délégation à la jeunesse est partie prenante de Nuit blanche? et qu'il n'y a pas de «drug testing» à Genève. Il y est

toutefois favorable. La raison de la participation de la Délégation à la jeunesse à Nuit blanche? (trois de ses collaborateurs sont concernés) s'explique par le fait de la prévention: pour pouvoir discuter avec les jeunes, il faut aller là où ils se trouvent, et notamment dans les lieux festifs. Il doit avouer qu'un de ses gros soucis, c'est la consommation d'alcool, cumulée à celle de la drogue. Le «binge drinking» – se saouler le plus rapidement possible – est également très préoccupant. La prévention consiste à entrer en contact pour expliquer les dangers encourus, et expliquer que l'on peut faire la fête un peu autrement. A ce propos, il souligne que la délégation subventionne indirectement des soirées au Palladium, pour autant que les organisateurs acceptent la présence de Nuit blanche?. Quant à la Lake Parade, que la délégation soutient également, elle est fréquentée par quelque 300 000 jeunes et, indéniablement, beaucoup de drogue y circule. La présence de Nuit blanche?, avec son éventail de compétences, y est essentielle. M. Deuel explique qu'il est favorable au «drug testing» simplement parce qu'il est un moyen – pas un but en soi – d'approcher des jeunes par un autre angle. Ce qui est en jeu, c'est de l'aide à la survie, en expliquant la nocivité du produit consommé.

Un commissaire demande si ce n'est pas plus souvent les conséquences des consommations, malgré la qualité du produit, qui posent problème. M. Deuel répond que c'est bien entendu le cas. Le but est d'entrer en contact pour souligner ces risques et essayer de les réduire. Ne rien faire lui paraît encore plus dangereux. Le commissaire souhaite savoir s'il existe des critères pour réaliser un test. M. Deuel dit que non.

Une commissaire s'interroge sur le risque encouru par le «drug testing» d'être détourné de ses objectifs par des dealers cherchant à mettre de la drogue sur le marché. M. Deuel explique que ce risque peut exister, mais un dealer est facilement démasqué par un professionnel.

Un commissaire demande si, actuellement, M. Deuel et son équipe trouvent que les publics qu'ils côtoient sont plus, ou moins, «défoncés» qu'auparavant. M. Deuel répond qu'ils le sont plus, en ajoutant que la population touchée est de plus en plus jeune.

Audition de M^{me} Laurence Fehlmann Rielle, présidente de Carrefour prévention, ainsi que de la commission consultative en matière d'addictions

M^{me} Fehlmann Rielle commence par rappeler que Carrefour prévention participe à Nuit blanche? Elle explique, ensuite, que la commission consultative en matière d'addictions a été créée par le Conseil d'Etat en 1981. Elle s'est occupée de drogues illégales et, plus récemment, des problèmes d'alcool et de tabac. Son autre mission consiste à examiner des projets financés par le Fonds drogue (fonds institué en 1993 et alimenté par les confiscations liées au trafic de stupéfiants),

soit 1,5 million de francs pour des projets de soutien aux personnes dépendantes et 1,5 million de francs pour des projets de coopération, dans le but d'essayer d'éradiquer les problèmes de drogue. La commission soutient que le «drug testing» n'a jamais été opérationnel à Genève du fait de l'opposition du procureur général et d'un certain flou du Conseil d'Etat.

M^{me} Fehlmann Rielle dit ne pas adhérer au texte de la motion, car il occulte le fait que, de toute façon, il y a des gens qui consomment toutes sortes de drogues illégales. Le fait de connaître la composition du produit est dans le seul but de dissuader. Elle fait un parallèle avec l'opération Nez rouge, qui n'a pas incité les gens à boire plus, comme cela avait été évoqué. Il s'agit d'une occasion parmi d'autres de pouvoir mieux faire comprendre les risques pris. Cela ne sert à rien de vouloir se voiler la face.

Une commissaire demande si, au niveau de la prévention, le fait qu'un produit soit licite ou illicite modifie la tâche à accomplir. M^{me} Fehlmann Rielle répond que la problématique de l'alcool a été prise en considération plus tardivement, car elle est intégrée dans notre société. Les professionnels constatent une augmentation de la consommation d'alcool chez les jeunes qui s'accompagne souvent d'autres drogues; pouvoir associer, sur un stand de prévention, l'ensemble des addictions est positif. Par ailleurs, pour les jeunes, l'alcool n'est pas légal.

Un commissaire s'interroge sur les raisons du scepticisme du Conseil d'Etat. M^{me} Fehlmann Rielle explique que cela tient au fait que le «drug testing» se situe dans une zone grise, et que le Conseil d'Etat y est réticent.

Séance du 6 décembre 2007

Audition de M. Olivier Cartier, chef de brigade à la police judiciaire et responsable de la Task Force Drogue

M. Cartier commence par rappeler que, au niveau de la police, trois problèmes sont en relation avec le «drug testing». Premièrement, que fait-on du produit s'il est dangereux? Deuxièmement, comment gère-t-on un établissement qui accepterait le «drug testing» dans ses murs, sachant que la loi sur les débits de boissons et les restaurants l'expose à une fermeture s'il ne remplit pas ses obligations? A la question d'une commissaire, M. Cartier répond que, au cours des deux dernières années, trois ou quatre établissements ont été fermés, car des clients y consommaient de la drogue. Troisièmement, comment fait-on de la prévention? Car, explique-t-il, tant qu'on n'aura pas un message clair, on n'aura jamais de résultats en matière de stupéfiants: si, d'un côté, le procureur donne son accord pour un slogan «drogue zéro chez un mineur» et que, d'un autre côté, on dit que la drogue n'est pas dangereuse, on la teste et on la rend, le message n'est plus crédible.

Un commissaire demande comment sont perçus, par la police, les enjeux du «drug testing» dans de grandes manifestations comme la Lake Parade. M. Cartier explique qu'il doit appliquer la loi et ne cache pas que la Lake Parade draine des situations hallucinantes, même pour un professionnel. Il souligne, à plusieurs reprises, que le «drug testing» n'a aucune valeur, car le résultat des tests prennent au moins vingt-quatre heures, quand ce n'est pas trois semaines pour des analyses détaillées issues d'un laboratoire de Lausanne, le seul certifié en Suisse. Et, dans tous les cas, la consommation reste interdite par la loi que la police doit faire appliquer.

Le commissaire, considérant la politique des quatre piliers et une expérience comme le Quai 9, s'interroge sur les différentes compréhensions qui semblent exister dans l'application des lois en la matière. M. Cartier répond que la seule autorité qui peut donner l'autorisation, c'est le procureur et qu'il faut lui obéir. Le Quai 9 a reçu une autorisation du procureur général et du Conseil d'Etat pour une expérience pilote et il ne s'y fait pas de «drug testing».

Plusieurs commissaires demandent à M. Cartier ce qu'il en est des expériences faites à Berne et Zurich, tant sur les aspects pratiques que légaux. M. Cartier explique qu'il n'a pas de retours et considère qu'ils jouent avec le feu. Par ailleurs, il rappelle que la Suisse alémanique est tournée vers une certaine tolérance des consommateurs, et il souligne que, dans tous les cas, on ouvrirait la porte toute grande à l'illégalité. Qui va saisir le produit défini comme dangereux? Le consommateur voudra repartir avec pour le revendre et s'acheter autre chose.

Un autre commissaire, faisant référence aux ravages causés par l'alcool, demande si c'est bien la question de la légalité qui fait la différence. M. Cartier répond qu'il est d'accord pour dire que c'est un vrai problème: on durcit la lutte contre l'alcool et la cigarette et on banalise la drogue.

Le commissaire demande, par ailleurs, quelles seraient les conditions idéales, pour la police, si Genève faisait le pas vers le «drug testing». M. Cartier rappelle qu'il n'a pas, à ce jour, le personnel suffisant. La police ne veut pas qu'on lui incombe la responsabilité d'avoir laissé faire, car on va recréer des ghettos de la drogue avec des établissements publics ou des lieux comme Artamis. On aura donc de la peine à trouver des policiers pour ce genre de tâche, car ils voient tous les jours les méfaits de la drogue.

Une commissaire demande ce qui se fait actuellement au niveau de la prévention. M. Cartier explique que des informations sont fournies aux jeunes à différents endroits. Ils ont le contrôle de la vie nocturne genevoise; ils essaient de voir ce qui se passe dans les rues et quelle est la fréquentation des jeunes. Les cas sont dénoncés de façon systématique au niveau de la police. Ils sont en contact direct avec Quai 9. Ils essaient de limiter la mise en circulation de produits dangereux, et de donner un message clair à tout le monde: la drogue est dangereuse

et interdite. La loi sur les stupéfiants est claire: celui que contrevient s'expose à une contravention et à des problèmes administratifs.

Une commissaire souhaite savoir s'il y a beaucoup d'arrestations durant la Lake Parade. M. Cartier indique que, avec 16 policiers, ils ont procédé à quelque 30 arrestations. Ils font ce qu'ils peuvent, avec les moyens à leur disposition, mais laisser faire n'est pas admis. Il est clair que ce genre de manifestation attire des gens qui ont un profil pour consommer et que le «drug testing» n'y changera rien.

Un commissaire revient sur le volet sanitaire et le risque mis en avant quant à la responsabilité qui incomberait aux acteurs du «drug testing» en cas de remise d'un produit dangereux. Il souligne que, sans «drug testing», l'accident aura nécessairement lieu. Dès lors, la question qui se pose est de savoir si et comment l'on va pouvoir parler de réduction de risques à des gens avec qui il est pratiquement impossible d'entrer en dialogue autrement que par le biais du «drug testing». La police n'y voit-elle pas une utilité en termes de réduction de risques? M. Cartier répond qu'il n'en voit pas. Il préférerait deux Quais 9. Avec le «drug testing» on va toucher un produit et la personne disparaîtra ensuite sans donner son nom. On augmente ainsi le risque.

Un commissaire explique avoir compris ce qui se passe dans les établissements publics avec un tenancier qui a une patente. Ce qui préoccupe la Ville, rappelle-t-il, c'est ce qui se déroule sur le domaine public, lorsqu'il y a, par exemple, une manifestation organisée par une association. Jusqu'où s'étend sa responsabilité? M. Cartier précise que, s'il intervient dans un établissement public, c'est parce qu'il y a de la consommation. Si un «drug testing» avait lieu, il serait illécite; la responsabilité dépend donc de celui qui a accordé l'autorisation, avec différents degrés.

Séance du 20 décembre 2007

Audition du Dr Daniele Zullino, médecin chef du Service d'abus de substances du département de psychiatrie (Hôpitaux universitaires de Genève – HUG)

A la question d'une commissaire, M. Zullino indique que, en tant que médecin chef d'un service thérapeutique, c'est les soins qui sont prioritaires mais pas la prévention. Sur le plan scientifique, le «drug testing» est un sujet qui commence à connaître un certain volume de littérature, mais peu de développements expérimentaux.

Une commissaire demande si, avec un objectif de prévention, l'existence d'un «drug testing» durant la Lake Parade pourrait inciter quelqu'un à consommer. M. Zullino dit qu'il n'y a rien de précis sur le sujet. La même question se pose

toujours lorsqu'on donne des informations détaillées sur des substances. En l'absence de données scientifiques, on pourrait toutefois dire qu'il y a une marge d'amélioration au niveau de la prévention. Le «drug testing» est une des idées qui a été développée; son intérêt réside dans le fait de pouvoir envoyer plus rapidement des patients dans le service spécialisé.

Un commissaire souhaite savoir si le «drug testing» pourrait éviter des cas graves grâce à une meilleure connaissance des produits consommés. M. Zullino rappelle qu'il ne s'occupe pas des urgences. Le «drug testing» peut être une piste, mais sans toutefois régler tous les problèmes. En effet, la prise de substances synthétiques est liée à un certain risque incluant l'alcool et le tabac. Une grande partie des effets de ces substances n'est pas due aux effets pharmacologiques.

Un commissaire demande ce qu'il en est du point de vue technique. M. Zullino dit qu'il faut différencier les substances. Par exemple, l'ecstasy est très bien maîtrisé. Globalement, le «drug testing» peut donner des réponses utiles en moins de trente minutes. Il précise, cependant, que l'on n'a pas scientifiquement de données pour affirmer ou infirmer l'utilité d'un «drug testing», mais on sait, depuis toujours, que si l'on va sur le terrain on peut amener des personnes dans le réseau de soins.

A la question d'une commissaire portant sur le comportement d'une personne qui aurait été informée que son produit n'est pas bon, M. Zullino indique qu'on dispose d'indicateurs; on a demandé à des personnes ayant pris connaissance des dangers liés à des substances très risquées si elles allaient, à l'avenir, modifier leur comportement. La réponse était oui. Il souligne que ce n'est pas une preuve, mais un indicateur.

Un commissaire demande si la Lake Parade serait un lieu adéquat pour envisager un «drug testing». M. Zullino répond que tout lieu où une personne peut être dirigée vers quelque chose de plus sain vaut la peine. Il rappelle que le «drug testing» peut être un moyen, mais on n'a aucune certitude pour affirmer que l'on touche les bonnes personnes. Les données manquent.

Un commissaire a entendu parler d'une expérience à Vienne. M. Zullino explique qu'il s'agit d'un groupe actif qui a eu la responsabilité de dresser un bilan européen en la matière (<http://www.emcdda.europa.eu/html.cfm/index1577EN.html>). En ce qui le concerne, il n'a pas connaissance de données en faveur ou contre l'efficacité d'un «drug testing». Par ailleurs, le commissaire souligne que, en l'absence d'expériences pilotes, il est difficile d'avoir des données. M. Zullino rappelle la mission des HUG et indique que toute étude scientifique est valable, pour autant qu'elle soit acceptée par la commission d'éthique.

En réponse à la question d'une commissaire, M. Zullino explique qu'il n'y a pas de chiffres précis pour Genève concernant la consommation des drogues. On

sait que, en soirée, il y a une assez grande consommation d'ecstasy. En Suisse, on a quelque 30 000 consommateurs de cocaïne. La préoccupation va vers les personnes qui consomment des drogues mélangées à des substances de synthèse. Une des inquiétudes actuelles, c'est de voir arriver les patients dans les services médicaux trop tardivement.

Audition de M. Daniel Zappelli, procureur général

M. Zappelli commence par un bref rappel historique: on a commencé à parler de «drug testing» à Genève à l'occasion des Fêtes de Genève. Plusieurs personnes se sont plaintes qu'elles avaient absorbé du GHB, à leur insu. Les autorités ont alors été interpellées sur le «drug testing». Il estime utile que l'on puisse garantir à des personnes ne voulant pas consommer de drogue qu'elles puissent bénéficier d'un «drug testing» les protégeant contre une consommation forcée, notamment pour les femmes.

Le problème, continue M. Zappelli, c'est qu'on a commencé à l'aborder pour faire du «drug testing» également lors de différentes surprises parties et dans des établissements publics. On sortait du cadre des victimes potentielles pour entrer dans un cadre qui est plus délicat d'un point de vue pénal. Il s'agissait d'installer des appareils coûteux et d'accepter que des consommateurs viennent donner leur drogue pour analyse, puis qu'ils la reçoivent en retour pour consommation.

M. Zappelli explique que cela présente plusieurs inconvénients: premièrement, il y a l'égalité de traitement, car il appartient, sous l'angle de la loi sur les débits de boissons, aux officiers de police d'ordonner la fermeture d'un établissement si la drogue circule (exemple: Club 58). Comment avoir un message clair pour les consommateurs et pour les tenanciers d'établissements si on accepte, parallèlement à l'utilisation de ces appareils, que la police ait l'interdiction de se trouver aux alentours?

Un second problème apparaît aux yeux de M. Zappelli: la légalité. En effet, celui qui se trouve en possession de la drogue et qui la remet à des tiers est punissable. Celui qui manipule l'appareil de «testing» se trouve donc en infraction avec la loi. Or, selon la loi, seul un médecin peut remettre de la drogue à autrui sur prescription médicale. Il n'a pas obtenu de réponse officielle sur le point suivant: la chromatographie permet de dire s'il y a des substances actives, mais ne pourra pas dire si le produit est mélangé avec des produits de coupage qui pourraient être dangereux. Si la personne qui a absorbé une substance mélangée décède suite à cela, qui est tenu responsable?

Il serait obligé de la poursuivre, même si la personne n'est que blessée. La loi fédérale sur les stupéfiants se trouve sous le chapitre «santé» et non dans le Code pénal. Il estime que, en termes de responsabilité personnelle en matière de santé,

et au point de vue pénal, le risque est colossal; si, en plus, c'est la Ville ou l'Etat qui a donné l'autorisation, vers qui va-t-on se tourner en termes de responsabilité civile pour récupérer des montants importants?

Si l'on peut lui garantir que, scientifiquement, un appareil peut détecter tous les poisons et que la personne ne va pas souffrir d'une quelconque affection, M. Zappelli explique qu'il pourrait l'accepter. Ainsi, avec le Conseil d'Etat, ils sont parvenus à la conclusion suivante: d'accord pour qu'il y ait des «drug testing» pour garantir à des personnes qu'elles ne sont pas droguées contre leur gré. Par contre, interdiction pour toutes autres formes de «drug testing».

Un commissaire ne voit pas en quoi la responsabilité pourrait être engagée si le message délivré est un message portant précisément sur les risques encourus. Par ailleurs, il pense que le «drug testing» n'implique pas nécessairement que la drogue soit remise de main à main.

M. Zappelli explique que, juridiquement, il n'y a pas de différence entre toucher et laisser faire. Quant au message délivré, peu importe: il estime que la situation où l'on remet des drogues illégales est une zone de non-droit, avec des dangers qui ne sont pas maîtrisables. Le commissaire demande encore comment le procureur établit une différence juridique entre la présence de drogue au Quai 9 et, dans l'hypothèse, d'un «drug testing». M. Zappelli trouve que le Quai 9 est une bonne chose. Les gens viennent avec leur drogue et ils se l'injectent. Il a dû se manifester, car il avait été allégué que la police n'interviendrait pas au Quai 9. Or ceux qui profitaient de cette situation étaient essentiellement des dealers, voleurs, etc. Il a décidé de dire à la police qu'elle pouvait intervenir dans le périmètre et arrêter toute personne ayant commis un crime ou autre acte grave dans ce contexte. L'idée n'était pas de pénaliser les consommateurs.

Un commissaire demande quelle est la différence entre la personne qui aurait mis du GHB dans sa boisson et celle qui achète une dose de cocaïne qui serait coupée avec un poison. M. Zappelli prétend que la question soulevée est liée au pouvoir d'opportunité donné au procureur général. Il fait de l'opportunité pour tous les cas du Quai 9. Mais il y a une grande différence entre la personne qui veut être protégée et ne veut pas consommer et celle qui se trouve en infraction et à qui l'on devrait dire «Ne consomme pas» et à qui, d'un autre côté, on donne la drogue. Le commissaire trouve important qu'une information sur la dangerosité soit fournie, sans lien direct avec le consommateur. M. Zappelli trouve très bien de faire de l'information mais demande qui va fournir cette drogue.

Une commissaire s'interroge sur la responsabilité, lors de manifestations publiques, sachant que de la drogue circule. M. Zappelli répond qu'il est compétent pour fermer un établissement. Pour les autorisations de manifester sur la voie publique, il s'agit de l'Etat ou de la Ville; ce n'est pas de sa compétence. Lors d'une grande manifestation, il lui apparaît impossible de gérer la situation

sans faire appel à un grand nombre de policiers. La police ne tolère rien, mais fait ce qu'elle peut avec les moyens à sa disposition. L'idée, c'est plutôt d'arrêter les revendeurs. De son point de vue, les consommateurs sont des victimes.

Plusieurs commissaires désirent savoir comment d'autres cantons, d'autres procureurs, ont interprété la loi pour réaliser des expériences de «drug testing». M. Zappelli ne le sait pas. Il a de la peine à répondre à la place des autres.

Une commissaire mentionne un avis de droit, dont les conclusions mettent en évidence que, avec un «drug testing», il n'y a pas de possession de la marchandise. Dès lors, est-il possible de confirmer que c'est la propre vision du procureur qui conclut à l'interdiction, mais que la loi fédérale ne rend pas impossible le «drug testing»?

M. Zappelli répond que tout dépend des circonstances. Il confirme que la loi pourrait l'autoriser, sous certaines conditions, lorsqu'on estime qu'il y a amélioration de la notion de santé publique. Il dit simplement qu'il n'a pas d'élément qui lui permette de considérer que l'expérience de «drug testing», telle qu'elle est prévue, avec les questions posées et l'interdiction de la présence de la police, est conforme. La commissaire demande si la situation ne se présente pas différemment lors de grandes manifestations, du moment que la police ne peut pas la couvrir dans son ensemble. M. Zappelli confirme qu'il peut y avoir un élargissement, mais quand les effets énoncés sont présents on ne peut pas aller dans ce sens. Techniquement parlant, si le Conseil d'Etat ou le Conseil municipal décidait de placer un appareil de «drug testing» pour protéger les citoyens des drogues illicites, il n'aurait rien à dire sur l'achat, l'installation, etc., mais il interviendrait s'il servait à d'autres fins.

Séance du 17 avril 2008

Discussion finale et vote

Le groupe des Verts explique qu'il refusera la motion. Au travers de toutes les auditions, il n'y a pas eu une indication selon laquelle le «drug testing» représenterait un risque accru pour les consommateurs; c'est plutôt le contraire, surtout dans les grandes manifestations. La motion vise précisément la Lake Parade. Dans ce cadre-là, il semblerait que de tels stands permettent d'approcher les jeunes. Tester la drogue ne veut pas dire banaliser, mais rappeler que toute consommation est dangereuse. La motion est mal formulée. Sur le fond, les Verts sont convaincus que le «drug testing» est une mesure utile en matière de réduction des risques.

Le groupe des socialistes remercie la commission pour la qualité du travail. C'est un sujet particulier dans la problématique de la drogue, et il n'y a aucun

reproche à faire aux associations qui s'occupent de ces problèmes. Le «drug testing» est utilisé dans d'autres cantons, et il crée aussi un débat. Les besoins en matière de prévention sont grands. Sur la forme, la motion est mauvaise, parce qu'elle demande d'enlever des subventions à une association qui fait un excellent travail.

Le groupe des démocrates-chrétiens regrette qu'il n'y ait pas suffisamment de collaboration avec les habitants. Le fond de la motion est intéressant, mais son groupe devra aussi refuser cette motion.

L'Union démocratique du centre refusera également cette motion.

Le groupe A gauche toute! en fera de même, car la formulation est très mauvaise.

Le groupe des libéraux refusera cette motion.

Le groupe des radicaux votera cette motion. Il est persuadé que le «drug testing» sera introduit à Genève prochainement.

Mise aux voix, la motion M-640 est refusée par 12 non (1 UDC, 2 L, 2 DC, 3 S, 3 Ve, 1 AGT) contre 1 oui (R).

Annexes consultables sur IntraCM/Documents/Annexes aux propositions et rapports